

Décision

Générale

colonial

Décision n° 411 accordant un congé administratif d'un an à M. Cechak.

n° 411

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel colonial

Vule décret clu 2 mars 1010 partant règlement sur la solde et les accessoires de solde

Vula demande de congé présentée par M. Gechak (Vladimir), adjoint technique principal des travaux publies, en date du 15 février 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Un congé administratif d'un an, à passer à Paris (Seine), est accordé à M. Geohah (Vladimir), adjoint technique principal des travaux publics. Art. 2. — M. Cechak (Vladimir),, classé à la 2e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyagera en 2e classe aux frais du budget local. Art, 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL,